



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations foncières urbaines autorisées

Question écrite n° 90083

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur le vide juridique créé par l'abrogation par ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 des textes en vigueur en matière d'associations foncières urbaines et demande dans quel délai les nouveaux textes en préparation seront déférés au Conseil d'État.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90083

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3300